



EMS



Le financement du séjour peut être pris en charge par les prestations complémentaires cantonales, pour les personnes dont le revenu ne le couvre pas. Les places sont accordées en priorité aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune de Sierre.

L'aménagement d'un nouvel EMS est en cours à Plantzette, sur l'emplacement de

l'ancienne clinique Sainte-Claire.